

MASEPOLREX25 | Renforcer la réponse régionale face aux risques de pollution en mer

Le 11 juillet 2025, Mombasa (Kenya) | *Durant quatre jours, quelque 300 officiers, experts et techniciens ont participé à un exercice de simulation de pollution marine. Objectif : évaluer le niveau de préparation des autorités du Kenya face aux risques de pollution en mer et tester les capacités de réponse nationale et régionale. Baptisé MASEPOLREX25, cet exercice était organisé par l'Autorité maritime du Kenya (KMA) en collaboration avec la Commission de l'océan Indien (COI) à travers le programme Safe Seas Africa financé par l'Union européenne.*

L'exercice régional **MASEPOLREX25 a été conduit en conditions réelles**. Un incident en mer a été simulé au large des côtes de la Tanzanie dans une zone proche des eaux territoriales du Kenya. Le scénario était le suivant : un tanker chargé d'hydrocarbures, dont les moteurs sont tombés en panne, est entré en collision avec un navire marchand transporteur 240 conteneurs. Lorsque l'alerte est donnée, les premières estimations du capitaine du tanker portent sur **un risque de déversement de 4 000 m³ de fioul**. L'exercice fût ainsi lancé.

En état d'alerte, la KMA a mis en place une cellule de coordination pour appliquer le plan national de contingence, et donc le tester. Reste que les pollutions marines, notamment dans les zones territoriales, ne sauraient être cantonnées à l'échelle nationale. En effet, les courants marins peuvent entraîner les nappes d'hydrocarbures vers d'autres zones. Et il se trouve que les conditions météorologiques n'étaient pas favorables durant l'exercice.

De fait, les **Centres régionaux de fusion de l'information de maritime (CRFIM) de Madagascar et de coordination des opérations (CRCO) des Seychelles ont été sollicités pour apporter leur appui**. Le CRFIM a apporté des images satellites, des données et des analyses sur les prévisions de dispersion de la pollution. Le CRCO, quant à lui, a mobilisé les parties prenantes de l'architecture régionale de sécurité maritime pour la mise à disposition de matériels, en l'occurrence des équipements de Maurice et de Madagascar, ainsi qu'un aéronef des Seychelles pour en assurer le transport.

Cet exercice grandeur nature permet également d'**affiner le Plan régional de contingence en cours d'élaboration**. La finalisation de ce Plan régional capitalisera sur cet exercice afin de renforcer les dispositifs régionaux de préparation, de prévention, de gestion et de réduction des risques de pollution en mer à l'échelle de la Convention de Nairobi qui rassemble 10 pays de l'Afrique orientale et australe, dont les 5 Etats membres de la COI.

MASEPOLREX25 a démontré l'**utilité concrète de disposer d'une architecture régionale de sécurité maritime (ARSM)** dont la mise en place par la COI a bénéficié du soutien de l'Union européenne. Cette architecture, reconnue à l'échelle de l'Afrique et de l'océan Indien, permet aux Etats d'**atteindre un seuil minimal de capacités maritimes** pour faire face aux risques, crimes et trafics en mer.

Les participants ont unanimement souligné l'importance d'organiser régulièrement des simulations de ce type. A cet égard, la COI a encouragé les Etats parties de l'Architecture de sécurité maritime et les partenaires à tenir un nouvel exercice régional avant que le Plan régional de contingence ne soit soumis à la COP de la Convention de Nairobi au deuxième semestre 2026. Pour rappel, l'ARSM a été mise en place par la COI avec le soutien de l'Union européenne à travers le programme MASE. Le nouveau programme Safe Seas Africa de l'Union européenne, dont la COI met en œuvre la composante régionale, permet de consolider, opérationnaliser et pérenniser l'ARSM.